

DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R.512-47 du code de l'environnement

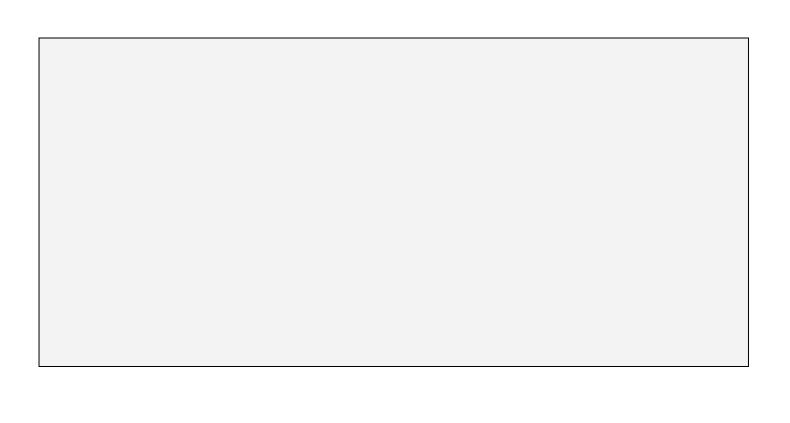
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1- DECLAR	ANT
	□ Personne morale □ Personne physique : □ Madame □ Monsieur
Nom	
	Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique
Forme juridique	N° SIRET
	Pour une personne morale Le cas échéant
information regard de l'article D312-1 Toutefois, si sa pu des personnes, l'e	onne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une ée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° -3 du code des relations entre le public et l'administration. blication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité xploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du -5 du code des relations entre le public et l'administration :
Dans l'hypothèse	où ces données seraient mises en ligne, je souhaite, en tant que personne physique, qu'elles soient
anonymisées 🗆	
Adresse	
	N° et voie ou lieu-dit
	Complément d'adresse
	Code postal Commune
	Pays, si le déclarant réside à l'étranger Province ou région étrangère
Téléphone	Portable Fax (facultatif)
Courriel	
Signataire de	la déclaration (pour une personne morale)
Nom	Prénoms
Qualité	

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET	
Enseigne ou nor	n usuel du site
Adresse de l'i	nstallation : □ identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)
Si différente :	
	N° et voie ou lieu-dit
	Complément d'adresse
	Code postal Commune
Téléphone	Portable Fax (facultatif)
Courriel	

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site) :	
Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :	
• une installation classée relevant du régime d' <u>autorisation</u> :	□ Oui □ Non
 le déclarant souhaite-t-il effectuer la déclaration dans le cadre de la procédenvironnementale ? 	dure d'autorisation □ Oui □ Non
Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification R.181-46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspectlassées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité installation avec les installations existantes.	ction des installations
• une installation classée relevant du régime d'enregistrement :	□ Oui □ Non
• une installation classée relevant du régime de <u>déclaration</u> :	□ Oui □ Non



3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	
3-1 CADASTRE ET PLANS	
L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : □ Oui □ Non Si oui, préciser les numéros des départements concernés :	
L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : — Oui — Non Si oui, préciser les noms des communes concernées :	
 Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants : Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m, Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'a 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles). 	ıu
3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE	
La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : □ Oui □ Non Si oui, le déclarant <u>s'engage</u> à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration.	

4 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/aida

Commentaires:

<u>1</u> - notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs,

2- si votre projet est soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de la déclaration et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, vous devez indiquer la ou les rubriques concernées en précisant le numéro de la rubrique, le nom de la rubrique, le seuil, l'identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement et le régime ; décrire l'interaction de ces rubriques IOTA avec le projet ICPE.

A noter, si votre projet est soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux **installations**, **ouvrages**, **travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation** et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de déposer une demande d'autorisation environnementale

Les rubriques de la nomenclature IOTA sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/aida

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION 5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée : □ Oui □ Non Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau : □ réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m³: □ milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m³ : □ forage souterrain : volume maximum annuel en m³: □ de plus de 10 mètres de profondeur □ autres, préciser : b) Rejet d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée : un Oui un Non Si oui, préciser : Origine et nature des eaux résiduaires :

Exutoire des eaux résiduaires : □ réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration □ milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration
s'il y a traitement (ou pré-traitement) <u>sur site</u> des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :
volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :
Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :
c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : □ Oui □ Nor
Si oui, préciser : Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prête nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :	eur, préciser son
Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU ⁴) :	
Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)	
A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)	
A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)	
B1 : dont produite sur l'installation (kg N)	
B2 : dont provenant de tiers (kg N)	
(A1+A2 = Q)	
Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :	
d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs…) :	□ Oui □ Non
Si oui, préciser : Origine et nature des rejets :	

PAC : Politique agricole commune

Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement <u>sur site</u> avant rejet, précis	er:
Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :	
Autres commentaires sur les rejets à l'autrosphère .	
5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION	
Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou éliminat	ion (préciser) :
Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :	□ Oui □ Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE
Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie : □ Prise d'eau sur le réseau incendie public □ Autre (préciser) :
Adulte (preciser).
Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

6 – DEMANDE D'AGREMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE <u>TRAITEMENT</u> DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement

Il s'agit d'une installation classée de <u>traitement</u> de déchets (hors collecte⁵ des déchets) soumise à

déclaration et nécessitant	un agrément en	application de l'article L.5	541-22 du code d	le l'environnement
Si oui, préciser :		□ Oui □ Non		
Déchets à trai	ter	Filière de traiter	ment	Quantités maximales
Nature des déchets	Codification Type de traitement Codification		Codification du traitement	Quantites maximales
	2001.000			
ommentaires (préciser n	otamment le ou le	es types d'agréments de j	traitement de dé	chets demandés) :

⁵ Rappel : Les agréments <u>autres</u> que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées., etc...)e sont pas gérés par la présente déclaration.

7 – NATURA 2000
En référence notamment : • aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus • et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux), le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : □ Oui □ Non Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.
8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES
Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation. Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : Oui Non Si oui, joindre votre demande de modification.
9 – Installations moyennes de combustion (MCP)
Votre projet comprend une ou plusieurs installations de combustion relevant de la rubrique 2910 sous le régime de la déclaration (article R.515-114 du code de l'environnement) :
Fait à le Signature du déclarant